

LIVRET D'ACCUEIL DES NOUVEAUX AGENTS

Ville de Bruges



Sommaire

Édito	P.3
Bruges à l'échelle de la métropole	P.4
Bruges la ville respire, s'exprime, s'anime	P.4
Carte des équipements	P.6
Panorama des moyens humains	P.7
Conseil municipal 2020 - 2026	P.8
Organigramme des services	P.10
L'équipe de direction	P.12
Vos représentants du personnel	P.13
Questions RH	P.14
Le kit d'accueil	P.18
Les avantages sur les conditions de travail	P.18

Édito

Chères et chers nouveaux agents,

C'est avec grand plaisir que nous vous souhaitons la bienvenue dans notre collectivité. Vous avez choisi de rejoindre notre commune et votre rôle est essentiel dans la réalisation de notre ambition : offrir aux Brugeaises et aux Brugeais un cadre de vie de qualité, dynamique, solidaire et répondant aux enjeux écologiques.

En 2025, la ville de Bruges est arrivée 8e au classement des villes et villages où il fait bon vivre en Gironde, sur 535 communes. A travers ce résultat qui confirme les conditions de vie agréable dans notre commune, c'est le travail de tous les agents municipaux qui est reconnu. En effet, c'est avant tout par l'engagement et le professionnalisme du personnel municipal que nous parvenons à proposer des services municipaux de grande qualité, à réaliser les nombreux projets que nous portons et à répondre aux besoins des habitants à tous les âges de la vie. Vous faites désormais partie de cette grande et belle équipe, composée de près de 450 femmes et hommes, d'une quarantaine de services et d'une pluralité de métiers. Une équipe forte de son sens de l'accueil, de l'action et de l'intérêt général. Nous savons pouvoir compter sur le vôtre.

Nous oeuvrons pour que l'environnement de travail dans lequel vous arrivez soit stimulant, collaboratif et respectueux. Nous travaillons ainsi étroitement avec les partenaires sociaux pour améliorer constamment les conditions de travail et revaloriser l'engagement des agents de la ville et du CCAS. Après avoir adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS), en septembre 2024, nous avons engagé début 2025 une réflexion sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Réflexion à laquelle ont été conviés les agents volontaires et qui permettra de faire évoluer concrètement l'organisation du travail. Votre bien-être au travail et votre épanouissement professionnel sont nos préoccupations principales et nous vous souhaitons une belle expérience au sein de la ville de Bruges. Nous espérons que ce livret d'accueil saura faciliter votre arrivée et vous guider dans votre quotidien professionnel.

Bienvenue à Bruges !

Quentin Braure de Calignon
Directeur Général des services de Bruges



Brigitte Terraza
Maire de Bruges
Vice-présidente de Bordeaux Métropole



BRUGES À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE



Bordeaux Métropole regroupe 28 communes réparties sur les deux rives de la Garonne. Elle compte actuellement 749 595 habitants autour de sa ville centre, Bordeaux (243 626 habitants). Ancienne terre maraîchère, la ville de Bruges se distingue par sa qualité de vie et par le dynamisme de ses 20 602 habitants. Bruges est également reconnue grâce à ses nombreuses manifestations et par l'attractivité économique de son territoire.

BRUGES LA VILLE RESPIRE, S'EXPRIME, S'ANIME

ENVIRONNEMENT ET NATURE

Bruges compte 621 ha d'espaces verts et 85 ha d'étendue d'eau, soit au total 49,6% de la surface de la ville. Ce patrimoine naturel remarquable est composé de la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges (265 ha), du parc Treulon et de sa plataneraie centenaire (3 ha), du parc Ausone que la ville a aménagé en 2019 (12 ha) mais aussi des étangs et canaux du Tasta, du lac de Bordeaux, du lac Lamothe, etc. La place de la nature contribue grandement à la qualité de vie à Bruges.

C'est un atout précieux que la ville et Bordeaux Métropole préservent et développent chaque année, à travers l'entretien des espaces verts mais aussi la végétalisation des espaces publics et la plantation de nouveaux arbres. La ville de Bruges dispose par ailleurs de 3 fleurs du label «Ville et Villages fleuris», qui récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur du patrimoine végétal et naturel.



DÉMOCRATIE CITOYENNE

Budget participatif, réunions publiques de quartiers, enquêtes sur la politique sportive ou sur la jeunesse, concertation sur les projets urbains comme Terrefort, la place Jean Moulin ou encore le Centre-Ville, la ville organise tout au long de l'année plusieurs rendez-vous de démocratie citoyenne. L'objectif est de pouvoir associer les habitants au processus de décision publique, sur certains sujets.

ANIMATIONS ET CULTURE

26 grands événements sont organisés chaque année par la ville et participent à son dynamisme, son attractivité et sa qualité de vie : Fête des mobilités, Semi-Marathon des Jalles, Fête Foraine, Salon des associations, marché de Noël, etc. L'Espace culturel Treulon, l'École de musique municipale et la ludo-médiathèque Le Château, ces trois équipements municipaux, proposent également de nombreux rendez-vous culturels pour tous les publics et tous les goûts. A cela s'ajoutent les nombreuses manifestations organisées par les associations et soutenues par la ville.



20 602
habitants



35,49 km
d'aménagements
cyclables



2 lignes de tram
6 lignes de bus



2 aires
de covoiturage
2 zones
d'auto-partage



621 hectares
d'espaces verts



4
stations Le Vélo



18
stations de free-
floating



350
associations



1 814
élèves



260
enfants en
crèche

CARTE DES ÉQUIPEMENTS



- 1. Crèche Les Lutins
- 2. Crèche Arc-en-Ciel
- 3. Crèche Petit Poucet
- 4. Crèche Petit Prince

- 1. Complexe sportif Daugère
- 2. Complexe sportif Arc-en-Ciel
- 3. Complexe sportif Galinier

- 1. Groupe scolaire J. Prévert
- 2. Groupe scolaire Arc-en-Ciel
- 3. Groupe scolaire F. Kahlo
- 4. Groupe scolaire O. De Gougès
- 5. École maternelle P. Picasso
- 6. Groupe scolaire La Marianne

PANORAMA DES MOYENS HUMAINS

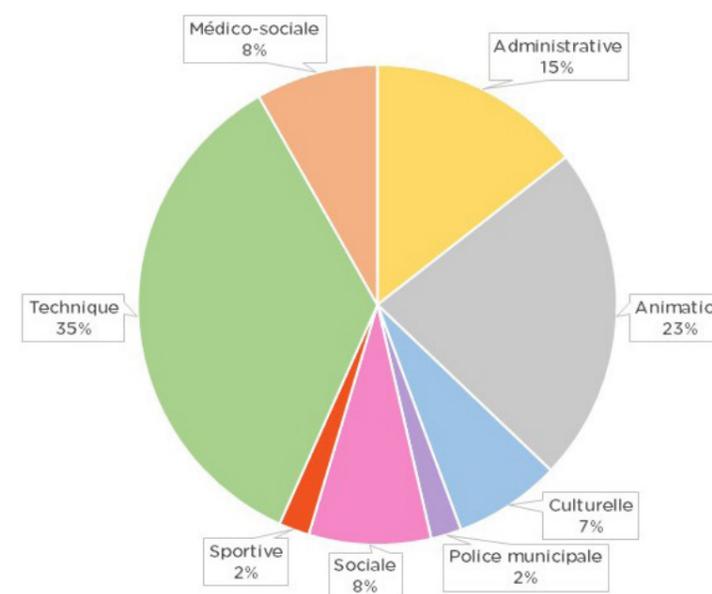
456 AGENTS :

- 326 agents municipaux
- 130 agents du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

- La catégorie A correspond aux fonctions de conception et de direction. (9%)
- La catégorie B correspond à des fonctions d'application et d'encadrement intermédiaire. (17%)
- La catégorie C correspond aux fonctions d'exécution, nécessitant pour certains métiers, des qualifications professionnelles. (74%)

RÉPARTITION PAR FILIÈRE :



RÉPARTITION PAR SEXE :



CONSEIL MUNICIPAL : 2020 - 2026



Brigitte Terraza
Maire de Bruges
Vice-présidente de Bordeaux Métropole

104 élus métropolitains
dont 2 pour Bruges



Frédéric Giro
1^{er} adjoint au Maire
Conseiller métropolitain
Finances, culture,
animation de la ville
et vie associative



Sébastien Bringtown
Adjoint au Maire
Cadre de vie, mobilités
et ressources humaines



Nathalie Grin
Adjointe au Maire
Solidarités



Gérard Aynié
Adjoint au Maire
Patrimoine bâti et
moyens généraux
Anciens combattants



Emmanuelle Lamarque
Adjointe au Maire
Enfance et Éducation



Gonzalo Chacon
Adjoint au Maire
Sport



Pierre Chamouveau
Adjoint au Maire
Administration
générale, citoyenneté
et commande publique



Catherine Cestari
Adjointe au Maire
Transition écologique
et jumelages



Isabelle Besson
Conseillère municipale
Biodiversité
& végétalisation



Monique Castet
Conseillère municipale
Culture



Pierre Chastang
Conseiller municipal
Éducation



Sylvie Descamps
Conseillère municipale
Jumelages



Fabrique Fresquet
Conseiller municipal
Écomobilité



Isabelle Plana
Conseillère municipale
Vie démocratique



Valérie Quesada
Conseillère municipale
Jeunesse



Stéphanie Violeau
Conseillère municipale
Numérique



Michèle Yon
Conseillère municipale
Seniors



José Barata
Conseiller municipal



Fabien Catoire
Conseiller municipal



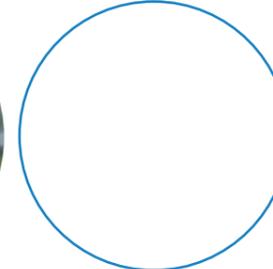
Frédéric Clermont
Conseiller municipal



Nicolas Courtioux
Conseiller municipal



Thierry Dubuisson
Conseiller municipal



Jean-Denis Dubois
Conseiller municipal



Kévin Lacarrère
Conseiller municipal



Géraldine Trouvé
Conseillère municipale

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX D'OPPOSITION

Les conseillers municipaux du groupe « Avec vous pour Bruges ! »



Hortense Chartier
Conseillère municipale



Marc Raynaud
Conseiller municipal



Corinne Renard
Conseillère municipale



Grégory Nau
Conseiller municipal

Les conseillers municipaux du groupe « Bruges en mieux »



Guillaume Bourrouilh-Parrège
Conseiller municipal

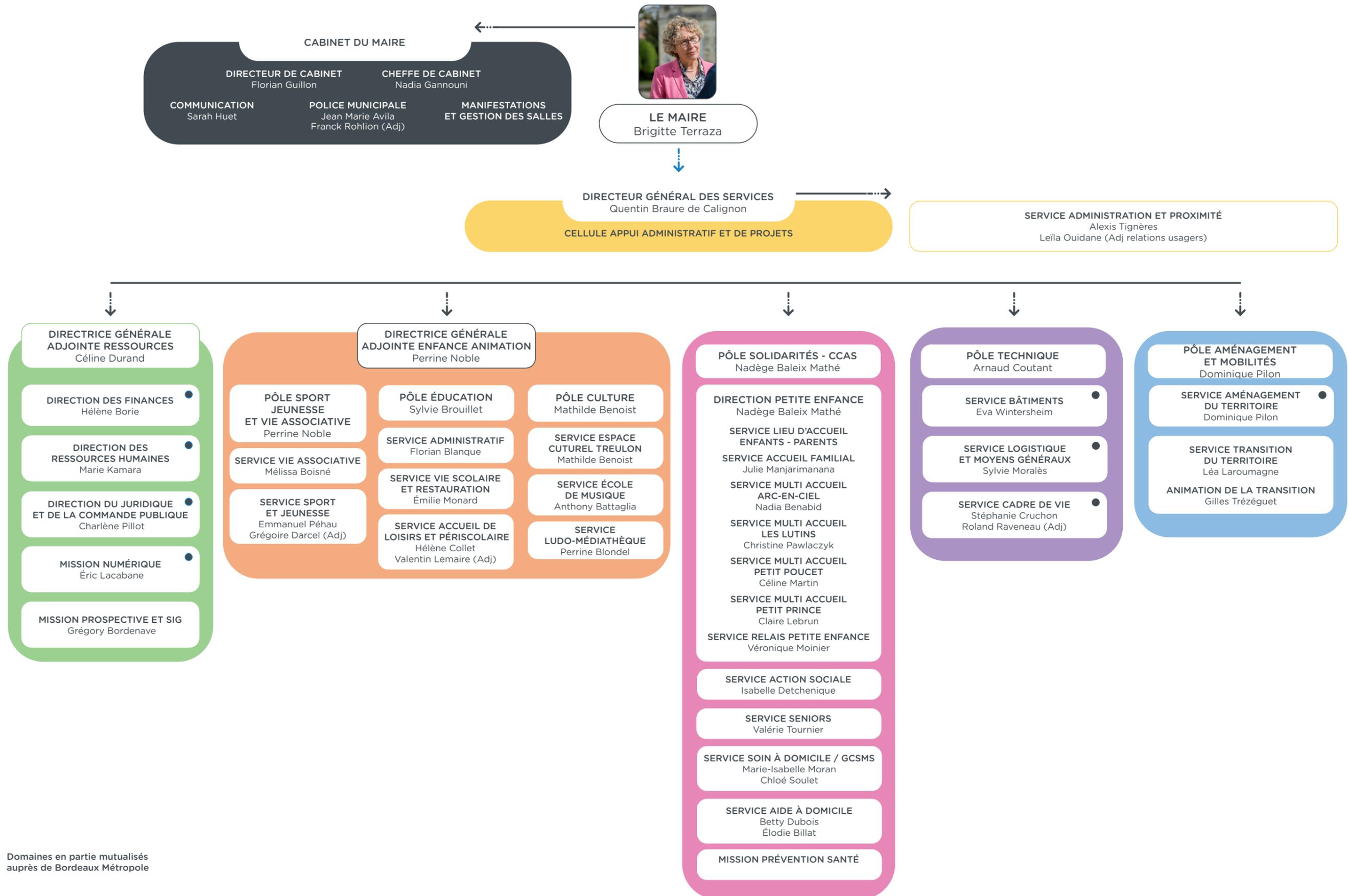


Delphine Lacombe-Prunier
Conseillère municipale



Michaël Gisquet
Conseiller municipal

ORGANIGRAMME DES SERVICES



L'ÉQUIPE DE DIRECTION



Quentin Braure de Calignon
Directeur Général des Services



Perrine Noble
Directrice générale adjointe enfance - animation



Céline Durand
Directrice générale adjointe ressources



Nadège Baleix Mathé
Directrice
du pôle solidarités



Dominique Pilon
Directrice du pôle
aménagement
et mobilités



Arnaud Coutant
Directeur
du pôle technique



Sylvie Brouillet
Directrice
du pôle éducation



Mathilde Benoist
Directrice
du pôle culture



Charlène Pillot
Directrice
du juridique et de la
commande publique



Marie Kamara
Directrice
des ressources
humaines



Hélène Borie
Directrice
des finances

VOS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

3 INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL :

- CST : Comité Social Territorial
4/5 réunions par an. Se prononce sur l'organisation des services.
- FSSSCT : Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail
3 réunions par an. Émet des avis sur les conditions de travail.
- CAP : Commission Administrative Paritaire
Rattachée au CDG33 (Promotion interne).

Le local est situé sur le site de Biston, avenue de Verdun à Bruges.

CFDT - Bruges



Sandrine Bernard
Titulaire CST
Suppléante FSSSCT



Carole Gautier
Titulaire CST



Marina Pangrazi
Titulaire FSSSCT



Frédéric Chavalarias
Suppléant CST
Suppléant FSSSCT



Stéphanie Jobard
Suppléante CST
Titulaire FSSSCT

Contact : cfdt.bruges@gmail.com

CGT - Bruges



Nathalie Ané
Titulaire CST



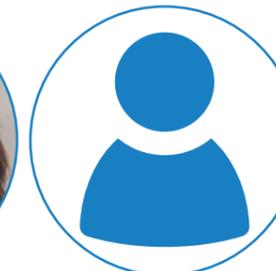
Laetitia Bourdou
Titulaire FSSSCT
Titulaire CST



Florian Becq
Suppléant FSSSCT



Jessica Faye
Suppléante FSSSCT
Suppléante CST



Steven Henri
Suppléant CST

Contact : cgtbruges@laposte.net

QUESTIONS RH

LE SERVICE RH DE BRUGES : UN SERVICE MUTUALISÉ AVEC BORDEAUX MÉTROPOLE.

La commune de Bruges a fait le choix de mutualiser son service des Ressources Humaines avec d'autres communes membres de Bordeaux Métropole. Les services relatifs à la carrière, à la paye, à la formation, aux instances médicales, à la retraite sont donc des services mutualisés au Pôle Territorial Ouest (PTO) de Bordeaux Métropole. Les locaux sont basés au Haillan. La commune a néanmoins souhaité conserver un cadre en mairie, la Directrice des Ressources Humaines, ainsi que son assistante administrative.

>> La Foire Aux Questions suivante vous permettra d'identifier votre interlocuteur en fonction de votre besoin.



Carrière - paie

Je souhaite obtenir une information concernant ma carrière ou mon salaire, qui dois-je contacter ?

> Je suis agent de la Ville :

carrierepaie.mairiebruges@bordeaux-metropole.fr | 05 57 20 95 03

> Je suis agent du CCAS :

carrierepaie.ccasbruges@bordeaux-metropole.fr | 05 57 20 95 03

J'ai besoin d'une copie de mon bulletin de salaire, qui dois-je contacter ?

J'adresse un courrier à :

> Je suis agent de la Ville :

carrierepaie.mairiebruges@bordeaux-metropole.fr

> Je suis agent du CCAS :

carrierepaie.ccasbruges@bordeaux-metropole.fr

Maladie - Handicap - Médecine du travail

Je suis en arrêt maladie, à qui dois-je adresser mon arrêt ?

> Je suis agent de la Ville :

carrierepaie.mairiebruges@bordeaux-metropole.fr | 05 57 20 95 03

> Je suis agent du CCAS :

carrierepaie.ccasbruges@bordeaux-metropole.fr | 05 57 20 95 03

Prévenir systématiquement en premier lieu votre responsable dès le premier jour de l'arrêt, et mettre en copie de l'envoi votre hiérarchie. Les arrêts doivent être envoyés au format PDF.

Je souhaite obtenir une information dans le cadre de mon arrêt de longue maladie ou de longue durée, qui dois-je contacter ?

Cathy DULOUBES

Référente des instances médicales
c.duloubes@bordeaux-metropole.fr
05 57 20 94 64

Je souhaite déclarer un accident du travail, qui dois-je contacter ?

Cathy DULOUBES

Référente des instances médicales
c.duloubes@bordeaux-metropole.fr
05 57 20 94 64

Prévenir systématiquement votre responsable.

Je souhaite obtenir des informations sur le statut de travailleur handicapé, qui dois-je contacter ?

Marie KAMARA

Directrice des Ressources Humaines
m.kamara@mairie-bruges.fr
05 56 16 80 53

Je souhaite rencontrer la médecine du travail, qui dois-je contacter ?

Magali VILLECHENOUX

Assistante administrative
m.villechenoux@bordeaux-metropole.fr
05 57 20 97 85

Congés - Absences exceptionnelles

Je souhaite obtenir une information sur mon Compte Epargne Temps, mes congés ou tout autre motif d'absence, qui dois-je contacter ?

Marie KAMARA

Directrice des Ressources Humaines
m.kamara@mairie-bruges.fr
05 56 16 80 53

Formation

Je souhaite obtenir des renseignements sur une formation ou un concours, qui dois-je contacter ?

> Je suis agent de la Ville et du CCAS :

Jimmy DEBRANCHE
Chargé de formation
j.debranche@bordeaux-metropole.fr
05 57 20 94 60

Nelle SIEZE
Assistante de formation
n.siezelacombe@bordeaux-metropole.fr
05 57 20 94 72

Je souhaite m'inscrire à une formation, qui dois-je contacter ?

Je transmets mon bulletin d'inscription à ma hiérarchie, qui le transmettra à la DRH.

Retraite

Je prépare mon dossier de retraite, qui dois-je contacter ?

Ariane ROUSSEL
Gestionnaire retraite
a.rousseau@bordeaux-metropole.fr
05 57 20 97 58

Sophie JACQUET
Gestionnaire retraite
s.jacquet@bordeaux-metropole.fr

Mutuelle - Prévoyance

Je souhaite obtenir une information concernant la participation employeur à la mutuelle santé ou prévoyance, qui dois-je contacter ?

> Je suis agent de la Ville :
carrierepaie.mairiebruges@bordeaux-metropole.fr
05 57 20 95 03

> Je suis agent du CCAS :
carrierepaie.ccasbruges@bordeaux-metropole.fr
05 57 20 95 03

Je souhaite obtenir une information concernant le contrat de prévoyance Collecteam proposé par l'employeur pour le maintien de mon salaire en cas d'arrêt maladie, qui dois-je contacter ?

Collecteam
www.collecteam.fr
crc@collecteam.fr
02 36 56 00 02

Autres

Je souhaite adhérer au CNAS (Comité National d'Action Sociale) ou obtenir une information à ce sujet, qui dois-je contacter ?

Alexandra MONDON
Référénte CNAS en mairie
a.mondon@mairie-bruges.fr
05 56 16 64 53

COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE Antenne Sud-Ouest
www.cnas.fr
so@cnas.fr
05 56 16 06 05

Je souhaite obtenir une information concernant la prise en charge de mes frais de transport par l'employeur, qui dois-je contacter ?

Léa LAROUMAGNE
Cheffe du service Transition du Territoire
le.laroumagne@mairie-bruges.fr
05 56 16 85 70

Alexandra MONDON
Assistante RH
a.mondon@mairie-bruges.fr
05 56 16 64 53

Je souhaite obtenir une information concernant l'accès au restaurant scolaire du Carros, qui dois-je contacter ?

Société SRA ANSAMBLE
sivomcc.rc@ansamble.fr
05 56 95 96 04 ou 05 56 95 92 45

Pour toute autre information RH, qui dois-je contacter ?



Marie KAMARA
Directrice des Ressources Humaines
m.kamara@mairie-bruges.fr
05 56 16 80 53



Alexandra MONDON
Assistante RH
a.mondon@mairie-bruges.fr
05 56 16 64 53

LE KIT D'ACCUEIL

La commune de Bruges s'engage à vous accompagner dans votre intégration au sein de ses services.

Vous trouverez à cet effet un kit d'accueil comprenant :

- Le guide des temps
- Le règlement de formation

A votre arrivée, il vous sera remis d'autres documents d'accueil joints à votre acte de recrutement (arrêté ou contrat selon le recrutement).

LES AVANTAGES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La commune s'engage à proposer des actions en faveur de vos conditions de travail.

LA MUTUELLE SANTÉ

Les agents peuvent bénéficier d'une **participation employeur de 15€ nets/mois** si le contrat de votre mutuelle santé est labellisé. Pour ce faire, vous devez nous retourner votre attestation d'adhésion à une mutuelle labellisée pour l'année en cours. Les participations employeur de 15€ nets/mois seront appliquées à partir du mois de transmission de l'attestation de labellisation.

LA PRÉVOYANCE

Vous avez la possibilité d'adhérer au contrat prévoyance de la commune Collecteam (cotisation de 2,60% basée sur le traitement indiciaire + régime indemnitaire + NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) avec la mise en place à compter de septembre 2025 d'une **participation employeur de 50% de la part payée par l'agent**. Pour rappel, la prévoyance correspond à une garantie de maintien de salaire lorsque l'agent ne perçoit plus qu'une partie de sa rémunération en cas d'absence médicale prolongée.

Les risques couverts à Bruges sont les suivants :

- > incapacité temporaire de travail,
- > invalidité permanente,
- > décès/perse totale et irréversible d'autonomie.

LES TRANSPORTS

Une prise en charge de **75% de votre abonnement** est possible si vous fournissez un justificatif de votre abonnement aux transports TBM. La ville a également conventionné avec TBM pour bénéficier d'un **tarif réduit de l'abonnement annuel avec le pass salarié à -20%**. Vous pouvez bénéficier du « **forfait mobilités durables** » si vous avez recourt aux modes de transport durables que sont entre autres le vélo et le covoiturage **pour la réalisation des trajets domicile-travail. Le montant annuel varie entre 100 et 300€** en fonction du nombre de jour d'utilisation du moyen de transport éligible.



LA RESTAURATION

Il est possible de se restaurer tous les midis au restaurant scolaire du Carros. La réservation des repas se fait auprès de la SRA ANSAMBLE. Le **prix du repas est de 3,64€** pour les agents.

LES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE

En tant qu'agent de la ville, vous bénéficiez automatiquement pour les spectacles de la saison culturelle de l'Espace Treulon du **tarif super réduit**. Les spectacles familles sont quant à eux proposés au tarif de 6€.



LE COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Les agents de la Ville et du CCAS, fonctionnaires ou contractuels (ayant un contrat de plus de 6 mois), **bénéficient des offres du CNAS sans contre-partie financière**. L'adhésion est automatique. Les prestations proposées sont diverses et variées. Des aides sont versées pour les événements de la vie quotidienne : mariage, pacs, naissance, adoption, garde d'enfant, déménagement, départ à la retraite... Vous pouvez également bénéficier de chèques vacances, chèques culture, de tarifs préférentiels pour les cinémas ou les spectacles... Le montant dépend de votre tranche d'imposition.

Découvrez le catalogue du CNAS,
en scannant le QR Code
ci-contre :





TOUS LES DOCUMENTS À PORTÉE DE MAINS

Tous les documents sont consultables et téléchargeables via le lien suivant ou en scannant le QR Code ci-contre :

---> <https://www.mairie-bruges.fr/vie-municipale/bienvenue-a-bruges>



MAIRIE DE BRUGES
87 avenue Charles de Gaulle
33 520 Bruges
05 56 16 80 80
www.mairie-bruges.fr



Bruges